



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**13 janvier 2025**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le 13 janvier 2025 à 19h30, sous la présidence de monsieur Jean Côté, maire.

Sont présents(es) à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal, M. Éric Bussière, Mme Line Bisson, M. Yves-André Beaulé, M. Jean Côté, M. Dominique Martin, Mme Lison Berthiaume et M. Mathias Brandl.

Aucune absence.

Greffière d'assemblée : Myrabelle Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**001-01-2025**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

3.1. Adoption - Procès-verbal de la séance portant sur le budget du 16 décembre 2024

3.2. Adoption - Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024

3.3. Adoption - Règlement numéro 472 Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2025

3.4. Adoption – Modification du Règlement numéro 470 - Traitement des élus municipaux de Sainte-Pétronille

3.5. Avis de motion – Abrogation du Règlement numéro 420 de la Politique sur le harcèlement psychologique

3.6. Dépôt - Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et de l'audit indépendant pour l'année 2023

3.7. Dépôt - Rapport du conseiller auprès de la municipalité du village de Sainte-Pétronille dans la préparation de ses séances, lors du déroulement de celles-ci et dans le cadre de ses relations avec les citoyens



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**13 janvier 2025**

4. GESTION CONTRACTUELLE

4.1. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement paysager

4.2. Octroi d'un contrat pour l'achat de modules de jeux adaptés aux personnes âgées

5. RESSOURCES FINANCIÈRES

5.1. Appropriation du surplus non affecté pour le remboursement du cautionnement reçu dans le cadre du contrat de déneigement 2019-2024

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. Embauche d'un préposé à la bibliothèque

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les modifications suivantes sont proposées :

- Enlever le point 4.2. Octroi d'un contrat pour l'achat de modules de jeux adaptés aux personnes âgées
- Ajouter le point 6.2 Dépôt de l'avis de démission de la conseillère Madame Line Bisson

Après ces modifications, Dominic Martin propose d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

002-01-2025

**3.1. Adoption du procès-verbal de la séance portant sur le budget du 16 décembre 2024**

Il est proposé par Lison Berthiaume et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance portant sur le budget du 16 décembre 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

003-01-2025

**3.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 décembre 2024**

Il est proposé par Dominic Martin et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 16 décembre 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

004-01-2025

**3.3. Adoption - Règlement numéro 472 Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2025**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé lors de la dernière séance régulière du 16 décembre 2024 (résolution 148-12-2024);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter un règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2025;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Line Bisson:



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**13 janvier 2025**

**QUE** le Règlement numéro 472 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2025 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

005-01-2025

**3.4 Adoption – Modification du Règlement numéro 470 - Traitement des élus municipaux de Sainte-Pétronille**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé lors de la dernière séance régulière du 16 décembre 2024 (résolution 149-12-2024);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter la modification du Règlement numéro 470 - Traitement des élus municipaux de Sainte-Pétronille;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Yves-André Beaulé:

**QUE** le Règlement numéro 470 sur le traitement des élus municipaux de Sainte-Pétronille soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

006-01-2025

**3.5. Avis de motion – Abrogation du Règlement numéro 420 de la Politique sur le harcèlement psychologique**

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion, tel que déposé lors de la séance régulière du 16 septembre 2024 visant à abroger le Règlement numéro 420 de la Politique sur le harcèlement psychologique, a été annulé lors de la séance du 4 novembre 2024 (résolution 116-11-2024);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté sa Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail (résolution 098-09-2024);

**CONSIDÉRANT** que le Règlement numéro 420 de la Politique sur le harcèlement psychologique n'a plus raison d'être;

**CONSIDÉRANT** l'article 453 du Code municipal, un avis de motion doit être déposé afin de respecter le processus légal;

Monsieur le conseiller Mathias Brandl donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption de l'abrogation du Règlement numéro 420 de la Politique sur le harcèlement psychologique.

**3.6. Dépôt - Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et de l'audit indépendant pour l'année 2023**

Dépôt du Rapport du maire des faits saillants du rapport financier l'audit indépendant pour l'année 2023 et sera déposé sur le site Internet de la municipalité.

**3.7. Dépôt - Rapport du conseiller auprès de la municipalité du village de Sainte-Pétronille dans la préparation de ses séances, lors du déroulement de celles-ci et dans le cadre de ses relations avec les citoyens**

Dépôt du Rapport du conseiller auprès de la municipalité du village de Sainte-Pétronille dans la préparation de ses séances, lors du déroulement de celles-ci et dans le cadre de ses relations avec les citoyens.



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**13 janvier 2025**

007-01-2025

**4. GESTION CONTRACTUELLE**

**4.1. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement paysager**

**CONSIDÉRANT** l'entente de collaboration entre le ministère des Transports et la municipalité, signée le 6 février 2020, portant sur la reconstruction de la route et l'implantation d'un réseau d'égout sanitaire pour l'assainissement des eaux sur la route 368;

**CONSIDÉRANT** que durant les travaux, l'aménagement paysager de certaines propriétés a subi des dommages;  
**CONSIDÉRANT** que les propriétaires concernés ont été consultés sur le type de végétation à remplacer;

**CONSIDÉRANT** le plan de plantation fournis par le ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres afin de procéder à l'achat, la plantation et le suivi des travaux d'aménagement paysager;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Éric Bussière:

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière par intérim procède à un appel d'offres public.

Adoptée à l'unanimité

08-01-2025

**5. RESSOURCES FINANCIÈRES**

**5.1. Appropriation du surplus non affecté pour le remboursement du cautionnement reçu dans le cadre du contrat de déneigement 2019-2024**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une somme de 6 550\$ en guise de cautionnement pour la garantie d'exécution par l'entrepreneur ayant obtenu le contrat de déneigement pour les années 2019 à 2024;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat est terminé et que l'entrepreneur a exécuté le contrat selon les termes et à la satisfaction de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de redonner ce cautionnement;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Mathias Brandl:

**QUE** la somme de 6 550\$ soit affectée à même le surplus accumulé non affecté pour payer les coûts de la dépense.

Adoptée à l'unanimité

09-01-2025

**6. RESSOURCES HUMAINES**

**6.1. Embauche d'un préposé à la bibliothèque**

**CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite assurer un continuum de service à la bibliothèque advenant une absence des autres préposés pour vacances ou autres motifs;



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**13 janvier 2025**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale par intérim a reçu la candidature de monsieur Benjamin Laurent et qu'elle satisfait aux exigences;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Yves-André Beaulé:

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière procède à l'embauche de monsieur Benjamin Laurent à titre de préposé à la bibliothèque, et ce, rétroactivement au 12 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité

**6.2. Dépôt de l'avis de démission de Line Bisson**

Conformément à l'article 316 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui stipule qu'un membre du conseil peut démissionner de son poste en transmettant au greffier-trésorier de la municipalité un écrit signé par lui, et que le greffier-trésorier doit déposer cet écrit au conseil lors de la première séance qui suit sa transmission.

Mme Line Bisson a procédé à la lecture publique de sa lettre de démission. Ce faisant, elle a également transmis son avis de démission à la greffière-trésorière par intérim. L'obligation de déposer cet avis au conseil a donc été dûment remplie.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19h53 et se termine à 20h35

010-01-2025

**8. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Éric Bussière de lever la séance pour clore l'assemblée ordinaire, il est 20h39.

Adoptée à l'unanimité

**Certificat de la greffière-trésorière**

Je soussignée, madame Myrabelle Chicoine, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité du Village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Myrabelle Chicoine, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je soussigné, monsieur Jean Côté, maire de la Municipalité du Village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean Côté, Maire